

Engagements qu**u**rtiers**2030**

CONTRAT DE VILLE

**du Pays Sabolien
2024-2030**



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**pays
sabolien**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sablé
sarthé

« Issus d'une politique économique ambitieuse de notre pays, les grands aménagements urbains ont permis à leur époque, un développement remarquable de nos territoires. Un demi siècle plus tard, la plupart des grands ensembles constituent des quartiers peu attractifs alors qu'ils répondent aujourd'hui encore à la nécessité d'offrir du logement pour tous, au plus près de l'emploi tout en économisant de l'espace.

Les quartiers de Montreux et Saint-Exupéry sont une partie de notre territoire et au même titre que d'autres quartiers, mais nous devons nous obliger à accompagner leur transformation de manière à suivre l'évolution constante de nos modes de vie.

Améliorer la qualité de vie de ces quartiers, c'est tout le sens de ce nouveau Contrat 2024-2030 construit pour et avec les habitants.

L'accès aux soins, à l'école, à la culture, au sport, doit être le même pour toutes et tous. Les investissements de la Communauté de Communes y contribuent avec la construction du pôle culturel, le projet de la maison de santé, celui de la Virgule, lieu de formations supérieures.

C'est grâce à l'action des services de l'Etat, de nos collectivités, du bailleur social, des associations locales et des habitants des ces deux quartiers, qu'ensemble nous portons avec ambition et fierté ce nouveau Contrat de Ville. »

Daniel Chevalier,
Président de la Communauté de communes du Pays sabolien

« La Politique de la Ville recouvre tous les sujets de la vie quotidienne des habitants et beaucoup a été fait lors du premier Contrat de Ville 2015-2023 pour les deux quartiers prioritaires de Sablé-sur-Sarthe.

Au terme de huit années de contrat, il faut cependant aller plus loin, donner un nouveau cadre et affirmer de nouvelles priorités pour répondre aux besoins exprimés par les habitants eux-mêmes et les acteurs de la Politique de la Ville. C'est le sens du contrat « Engagements Quartiers 2030 » qui est ici présenté.

Ce nouveau contrat se veut résolument pragmatique, clair et accessible, adapté aux enjeux du territoire. Il dessine de nouvelles perspectives pour donner plus d'opportunités aux habitants des quartiers prioritaires en garantissant l'égalité de chances en prenant en compte le contexte actuel. Des quartiers pour s'émanciper, des quartiers pour l'emploi et l'activité économique, des quartiers tranquilles et sûrs, des quartiers en transition écologique, sont les principaux axes de travail pour les années à venir.

Ce contrat prévoit aussi des modalités opérationnelles renouvelées au bénéfice des actions pour les habitants, en facilitant le travail des associations et en recherchant systématiquement la mobilisation des habitants eux-mêmes.

Je tiens particulièrement à saluer le travail collaboratif qui a permis la mise en place de ce nouveau contrat qui a impliqué les habitants, élus, associations, institutions, bailleur social, partenaires.... qui se sont mobilisés depuis la phase d'évaluation de l'année dernière.

Ce nouveau contrat, transversal, montre l'engagement et la détermination des services de l'État, au côté des collectivités, pour une politique de la ville ambitieuse pour les habitants des quartiers. »

Emmanuel Aubry,
Préfet de la Sarthe

« Avec cette nouvelle édition du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », je me félicite du travail collaboratif qui été mené jusqu'à présent et de celui à venir avec l'ensemble des partenaires.

Nous allons pouvoir pérenniser les actions entreprises en faveur des quartiers prioritaires et surtout améliorer les conditions de vie de ces habitants de Sablé. On peut dénombrer, environ, 1 200 habitants sur le quartier Saint-Exupéry et 1 400 sur celui de Montreux soit, au total, à peu près 20 % de la population sabolienne.

La Politique de la Ville est un véritable outil de cohésion urbaine et de solidarité. La participation citoyenne y prend toute sa place car il s'agit de le rendre plus opérationnel et resserré autour de projets co-élaborés avec les habitants.

C'est un élément fondateur pour ouvrir « le champ des possibles » auprès des publics fragilisés. Éduquer, éveiller, partager pour convaincre des personnes parfois en grande difficulté qu'elles peuvent s'accomplir et entreprendre : c'est mon ambition affichée à travers cette nouvelle édition. Les quatre grandes orientations définies pour ce nouveau plan confirment d'ailleurs les attentes des habitants, à savoir :

- Des quartiers pour s'émanciper
- Des quartiers pour l'emploi et l'activité économique
- Des quartiers tranquilles et sûrs
- Des quartiers en transition

Le programme de renouvellement urbain, induit par le Contrat de Ville, est largement contributif pour permettre d'évoluer dans un environnement agréable et apaisé.

Les services de l'État et l'ensemble des partenaires sont pleinement investis, à nos côtés, pour atteindre les objectifs qui ont été fixés en parfaite concertation. Je sais pouvoir compter sur leurs précieux soutiens afin que les résultats attendus soient au rendez-vous. »

Nicolas Leudière,
Maire de Sablé-sur-Sarthe

PRÉAMBULE

Qu'est-ce qu'un contrat de Ville ?

La Politique de la Ville est un outil de politique publique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements (compétence intercommunale depuis la loi Lamy de 2014) dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires.

Il s'agit d'une politique subsidiaire, qui ne doit intervenir qu'en complément du droit commun. Les quartiers prioritaires sont souvent caractérisés par des difficultés économiques, sociales et urbaines. La Politique de la Ville leur permet de bénéficier de mesures spécifiques dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de favoriser leur intégration sociale et économique.

Afin de mieux répondre aux défis que représente la cohésion sociale et territoriale, les Contrats de Ville ont pris un nouveau tournant en 2014 et se sont vu enrichir de nouveaux enjeux. Les Contrats de Ville de nouvelle génération mettent ainsi l'accent sur la participation citoyenne, la coordination des politiques publiques et l'innovation sociale dans les quartiers prioritaires.

- Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (2014) : Elle a notamment créé les Contrats de Ville nouvelle génération, mettant l'accent sur la participation des habitants et la coordination des politiques publiques.
- Contrats de Ville 2015-2020 : Ces contrats ont été élaborés entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires locaux pour définir les actions à mener dans les quartiers prioritaires. Ils ont porté sur trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.
- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques : Signé en 2020 entre l'État et la Communauté de Communes, il a permis de réviser à mi-parcours le Contrat de Ville en intégrant une approche plus transversale et partenariale, en mettant notamment l'accent sur la revitalisation des quartiers et le renforcement du lien social.
- L'évaluation du Contrat de Ville en 2022 : Menée de façon partenariale, elle a permis de faire un bilan des trois piliers du contrat, mais aussi de sa gouvernance et de la participation des habitants, avec des préconisations pour un nouveau contrat.

Engagements Quartiers 2030, un cadre national redéfini

Le plan « Engagements Quartiers 2030 », nouvelle génération des Contrats de Ville pour les 6 prochaines années, vise à dessiner de nouvelles perspectives et donner plus d'opportunités aux habitants des quartiers prioritaires, dans une géographie renouvelée.

Il est formalisé dans un document cadre, le Contrat de Ville, qui fixe les priorités partagées par les différents signataires pour une période 2024-2030.

La circulaire du 31 août 2023 énonce les directives pour l'élaboration de ces nouveaux contrats pour la période 2024-2030 dans les départements métropolitains et est traduite plus concrètement par le Comité Interministériel des Villes le 27 Octobre 2023.

Quatre grandes thématiques sont identifiées comme le socle commun des Contrats de Ville :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a précisé ces objectifs du gouvernement :

- Pour la transition écologique, avec des quartiers plus verts, la rénovation urbaine, et les mobilités douces et durables ;
- Pour le plein emploi, avec des actions en faveur de l'entrepreneuriat et du travail indépendant, de l'insertion dans l'emploi, de la formation professionnelle, de la mobilisation des entreprises et de la lutte contre les discriminations ;
- Pour nos services publics, avec l'accueil du jeune enfant, la réussite éducative, la santé et l'accès aux soins, la culture, le sport, la sécurité et la tranquillité publique, la proximité, les lieux de vie et de service, et enfin le grand âge ;
- Une politique de la ville renouvelée avec plus de mixité sociale dans le logement.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en s'assurant d'une méthodologie renouvelée au niveau local :

- Approfondir le travail d'articulation avec les outils de droit commun (en matière d'intégration, de prévention de la délinquance, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la discrimination...) ;
- Associer les habitants en proposant des formats de participation plus souple et adaptée à chaque contexte territorial : afin de s'assurer de la participation des habitants durant la totalité de la durée du contrat ;
- Assurer un accompagnement adapté aux porteurs de projet en soutenant les petites associations, les actions innovantes et en développant les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour sécuriser les structures et alléger les tâches administratives ;
- Renforcer la mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire : État, Communes, EPCI, Département, Région, opérateurs de l'État...

Résultats de l'évaluation

Une évaluation a été menée tout au long de l'année 2022 avec recueil de la parole des habitants, questionnaires et entretiens dirigés avec les structures (associations et institutions), l'analyse des données statistiques et du résultat d'actions ciblées. Cette évaluation a mis en avant un bilan positif de la Politique de la Ville sur les deux quartiers, avec des pistes d'amélioration :

- De nouveaux partenariats à construire, notamment sur les volets à développer (santé, éducation, transition écologique, sport-citoyenneté ...) ;
- Des instances à repenser pour plus d'opérationnalité ;
- Faire émerger une stratégie globale et articulée avec le droit commun dans le cadre du futur Contrat de Ville ;
- Repenser la participation citoyenne ;
- Repenser le fonctionnement de l'Appel à Projets.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

La ville de Sablé-sur-Sarthe comprend 2 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville : Montreux et Saint-Exupéry, en vert sur la carte ci-dessous.

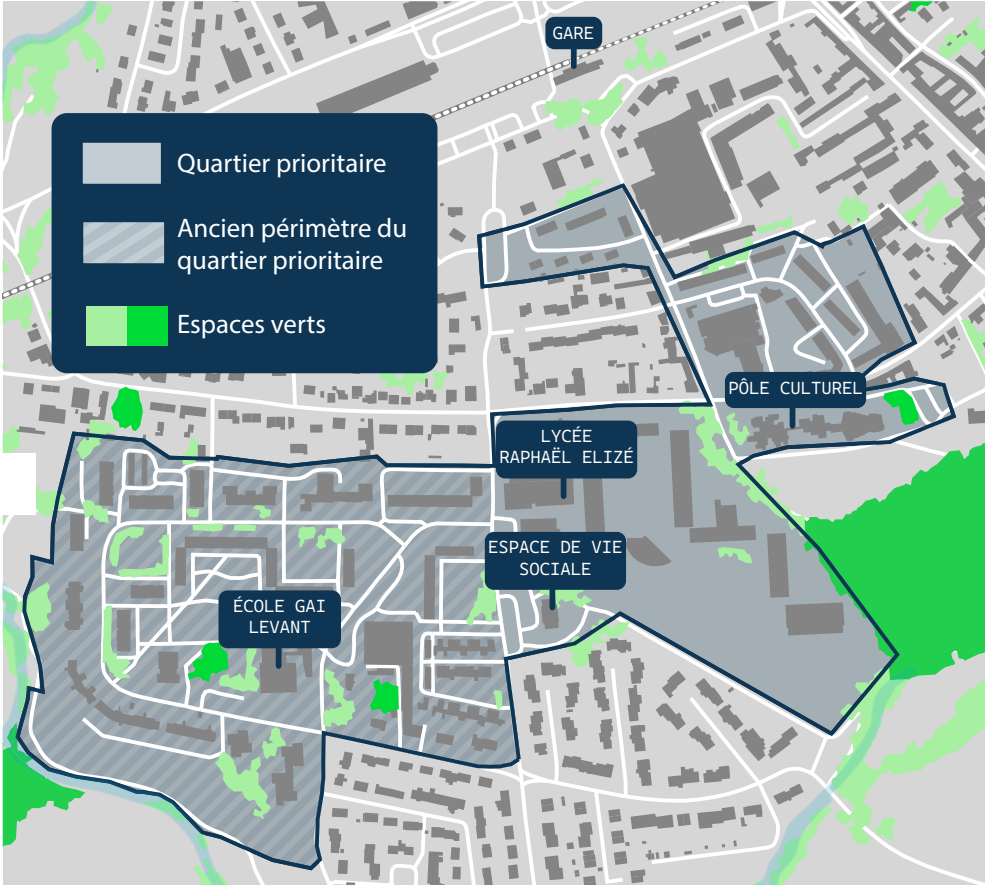


La géographie prioritaire est définie par l'État, sur la base d'un critère de pauvreté. Les conditions pour être identifié comme quartier prioritaire sont les suivantes :

- Quartier d'au moins 1 000 habitants ;
- Ressources moyennes des ménages inférieures à 60 % du revenu médian.

Montreux

1 400
habitants
(estimation 2023)



Saint-Exupéry

1 200
habitants
(estimation 2023)



Les données suivantes pourront permettre d’alimenter ou réorienter les priorités du Contrat de Ville lors des différentes phases d’évaluation et de suivi. Les indicateurs suivants ont permis de valider les orientations du Contrat de Ville, en lien avec les différents temps de concertation et rencontres avec les partenaires.

	Saint-Exupéry	Montreux	Total ou moyenne quartiers prioritaires	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Démographie (INSEE 2018)				
Nombre d’habitants	1 271	1 098	2 369	12 127
Taux d’habitants de - de 25 ans	40 %	40 %	40 %	32 %
Taux d’habitants de + de 60 ans	15 %	ND		28 %
Indice de jeunesse	2,1	ND		0,9
Taux de femmes	51 %	53 %	52 %	52 %
Taux de ménages de 1 personne	48 %	57 %	52 %	45 %
Taux de familles monoparentales	18 %	23 %	20 %	17 %
Taux d’étrangers	27 %	14 %	20 %	8 %
Éducation (INSEE 2018/2019)				
Nombre d’élcoliers	270	154	424	1 386
Taux de retard en 6ème	ND	28 %		13 %
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	40 %	24 %	32 %	22 %
Emploi et activité économique (INSEE, 2018)				
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (2023)	68	58	126	ND
Taux d’emploi des 15-64 ans	46 %	51 %	48 %	57 %
Part des CDD parmi les emplois	47 %	37 %	42 %	26 %
D e m a n d e u r s d’emploi étrangers	37 %	23 %	31 %	23 %

LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Les grandes orientations nationales définies dans le cadre du programme Engagements Quartiers 2030 ont permis d'alimenter les réflexions lors des différentes étapes de l'évaluation et de la concertation mises en place pour l'élaboration du présent document.

Les réflexions autour des orientations et priorités du Contrat de Ville 2024-2030 ont été menées lors de 3 grandes étapes au cours de l'année 2023 :

- Concertation citoyenne (juillet - octobre 2023) : une cinquantaine de retours des habitants des quartiers prioritaires via un questionnaire en ligne et papier.
- Temps d'échanges avec les acteurs de terrain (20/11/2023) : une trentaine de partenaires du Contrat de Ville.
- Temps d'échanges avec les institutions partenaires (27/11/2023) : une vingtaine de participants (Sous-Préfecture, Gendarmerie, Ville de Sablé-sur-Sarthe, Région, Département, Éducation Nationale ...).

Ces temps d'échanges partenariaux ont permis de faire émerger 4 grandes orientations pour ce nouveau Contrat de Ville :

- 1 Des quartiers pour s'émanciper
- 2 Des quartiers pour l'emploi et l'activité économique
- 3 Des quartiers tranquilles et sûrs
- 4 Des quartiers en transition.

Dans chacune des orientations, une attention sera portée à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la lutte contre les discriminations. Les méthodes de mobilisation au profit des habitants des quartiers prioritaires devront évoluer pour favoriser leur mobilisation (méthode "aller-vers", communication adaptée ...).

CONTRIBUTION - RÉGION

La Région des Pays de la Loire est signataire et partenaire financier des conventions «Contrat de Ville». Elle entend déployer des crédits spécifiques permettant d'accompagner les projets déclinés dans le cadre de ces conventions en complément des financements déjà existants et déjà fléchés dans ces conventions et qui proviennent de ses politiques sectorielles (fonds européens, travaux dans les lycées, formation, emploi, mobilité, contrats territoire région, etc.)

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le Département de la Sarthe s'est engagé dans la Politique de la Ville en participant au Contrat de Ville 2015-2023 en apportant son soutien financier à certains dispositifs proposés et en développant sur les quartiers prioritaires des actions spécifiques par ses professionnels. Cet engagement sera d'actualité pour ce nouveau Contrat de Ville.

	Saint-Exupéry	Montreux	Total ou moyenne quartiers prioritaires	Ville de Sablé-sur-Sarthe
Revenus (INSEE, 2018)				
Taux de pauvreté	41 %	44 %	42 %	20 %
Médiane des revenus mensuels disponibles par unité de consommation	1 170 €	1 180 €	1 175 €	1 560 €
1er quartile des revenus mensuels disponibles par unité de consommation	940 €	840 €	894 €	1 180 €
3ème quartile des revenus mensuels disponibles par unité de consommation	1 450 €	1 480 €	1 464 €	1 980 €
Rapport inter-décile	2,2	2,5		2,9
Part des prestations sociales dans la structures des revenus disponibles (CNAF, DGFIP 2019)	22 %	21 %	21,5 %	8 %

Quelques chiffres sur le Contrat de Ville précédent :

205 000 €

en moyenne par an d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cumulé depuis 2015, cet abattement représente

1,64 M€

1,29 M€

de subventions de l'État, la Communauté de Communes et la Ville pour des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de l'Appel à Projets annuel, entre 2015 et 2023.

54 300 €

de financements supplémentaires dans le cadre des Appels à Projets «Plan Quartiers» depuis 2020.

232 000 €

de financements de l'État pour les adultes relais entre 2019 et 2023.

1 DES QUARTIERS POUR S'ÉMANCIPER

52 %
de femmes (identique Ville)

40 %
de moins de 25 ans (32 %
Ville)

42 %
de familles monoparentales
(21 % pour la Ville)

20 %
d'étrangers (8,5 % ville)

35 %
des 16-25 non scolarisés et
sans emploi (22 % Ville)

42 %
taux de pauvreté, contre 20
% pour la Ville

4,9
médecins généralistes pour
10 000 habitants, à l'échelle
de la Communauté de
communes, ce qui classe
le territoire comme Zone
d'Intervention Prioritaire.

Données INSEE 2018

La taille des quartiers Saint-Exupéry et Montreux, à échelle humaine, permet de tisser des liens forts et durables au bénéfice de leurs habitants.

Si les quartiers ont montré leur capacité de résilience, dans le contexte actuel, post crise sanitaire et de crise économique, accompagner les habitants, ainsi que les associations, dans leur émancipation semble plus que jamais nécessaire.

En effet, les différents temps d'échange organisés dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat font état d'enjeux décisifs pour permettre aux habitants des quartiers populaires de disposer des mêmes chances, droits et propositions que les habitants des autres quartiers, en matière d'éducation, d'accompagnement à la parentalité, d'offre de santé, de sport et de culture.

Ainsi, 6 enjeux ont été identifiés pour permettre l'émancipation des habitants des quartiers prioritaires:

1. Soutenir les parents dans leur rôle de parents
2. Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale ;
3. Promouvoir et rendre accessibles les activités physiques et sportives ;
4. Faciliter l'accès aux soins et développer des actions de prévention ;
5. Développer l'animation jeunesse ;
6. Renforcer le lien avec les établissements scolaires, notamment le lien parents/école.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le Département développe sur l'ensemble du territoire des politiques publiques qui cherchent à répondre aux besoins des personnes en fragilité. En matière d'Enfance/familles, d'insertion, d'accès et de maintien dans le logement, d'autonomie des personnes âgées/personnes en situation de handicap. Les feuilles de routes de ces politiques contribuent à une cohésion sur le territoire départemental.

En s'appuyant sur un schéma départemental unique en matière sociale, des actions concrètes viennent consolider l'apport du département dans l'accompagnement des Sarthois.

Au-delà de ses missions, le département s'inscrit de façon volontariste dans le partenariat proposé dans le cadre de la politique de la ville en prenant en compte les spécificités des territoires concernés et de ses habitants en engageant des moyens financiers et humains.

Soutenir les parents dans leur rôle de parents

Le **soutien à la parentalité** doit être pris en compte dans ces quartiers particulièrement jeunes, avec une proportion importante de familles immigrées dont les codes éducatifs peuvent être différents des codes de la Métropole. Le Contrat de Ville pourra soutenir des actions autour de la parentalité comme des temps d'échange, d'information, de sensibilisation auprès des parents, mais aussi de temps d'activité parents-enfants.

DROIT COMMUN

La CAF et le centre de Protection Maternelle et Infantile (consultations prénatales, postnatales et suivi de l'enfant jusqu'à 6 ans), ont des permanences au sein de la Maison de l'Enfance et des Familles dans le quartier Saint-Exupéry.

Soutenir les familles monoparentales, surreprésentées dans les quartiers prioritaires, de manière plus importante en veillant à les accompagner vers les offres socio-culturelles.

Affirmer la place du père, ou co-parent, dans la structure des familles monoparentales en proposant des temps parents-enfants ludiques et éducatifs.

La communication avec les familles allophones devra également être améliorée afin de proposer un meilleur suivi scolaire des enfants et jeunes dans leur famille. L'objectif sera de rapprocher les professionnels scolaires des familles des élèves dans le but de limiter le décrochage scolaire.

Sensibiliser les parents à l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux, car la question de la gestion des écrans est particulièrement prégnante dans les difficultés rencontrées par les parents vis-à-vis des enfants (des tout-petits aux ados) et a des impacts dans le parcours scolaire.

CONTRIBUTION - ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale propose, en lien avec les partenaires, d'accompagner et soutenir les parents dans leur rôle de parent d'élève.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- Soutenir la fonction parentale en lien, notamment avec le schéma départemental de services aux familles,
- Poursuivre l'intervention des équipes de la prévention spécialisée par voie de convention,
- Conforter les parents dans leur fonction éducative en lien avec les actions qu'il soutient dans le cadre du REAP,
- Participer à l'accès aux droits du plus grand nombre.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Dans le cadre du renforcement de la réussite scolaire et de la prévention du décrochage scolaire, Sarthe Habitat a conclu un partenariat avec la plateforme « SCHOOLMOUV » qui consiste en une aide aux devoirs en ligne. L'idée est que chaque enfant de locataires peut avoir accès gratuitement à un accompagnement scolaire en ligne.

L'objectif : conscient que tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes chances d'apprentissage, Sarthe Habitat s'engage en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation.

Cet accès est entièrement financé par Sarthe Habitat et réservé aux enfants de nos locataires de 6 à 18 ans. Sarthe Habitat offre également un accès à cette plateforme aux associations présentes sur le territoire, dont la Croix Rouge... dans le cadre de leur permanence de soutien scolaire. La communication et le lien sont partagés avec l'ensemble des institutions sur le territoire.

CONTRIBUTION - CAF

Les objectifs poursuivis par la nouvelle Politique de la Ville sont partagés par la CAF dans le cadre des engagements pris dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2023-2027, dont le premier axe consiste à développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement et dans le respect des engagements des orientations du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le Département s'engage à favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment pour les plus fragiles.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Sarthe Habitat propose des temps de convivialité collectifs et des aides ponctuelles afin de lutter contre l'isolement. Un nombre conséquent des logements sont également labellisés «Habitat Senior Services», ce qui a conduit à la mise en place d'un protocole et d'un accompagnement spécifique pour les seniors.

Rompres l'isolement en favorisant les liens entre les habitants. L'action du Contrat de Ville viendra en complément des démarches du CCAS et / ou de Sarthe Autonomie pour les personnes en risque de perte d'autonomie.

La lutte contre les discriminations est au cœur des engagements du Contrat de Ville car les habitants risquent de subir des discriminations cumulées, liées à leur adresse, leur origine ou religion réelle ou supposée... Le plus souvent indirectes, elles viennent autant du secteur privé que du secteur public et sont renforcées par l'image véhiculée de ces quartiers. Ces discriminations impactent largement l'estime de soi des habitants et compliquent leur accès à l'emploi.

Rechercher l'égalité femme-homme et avoir une réflexion transversale sur l'occupation des espaces publics, les activités jeunesse, les actions de parentalité. En effet, si les actions du Contrat de Ville précédant bénéficiaient majoritairement aux femmes (en particulier les actions de lien social), on constate cependant que cela ne suffit pas à rééquilibrer dans différents domaines les écarts hommes-femmes sur les quartiers.

CONTRIBUTION - RÉGION

Le fonds «égalité femmes-hommes» soutient les projets associatifs de lutte contre les inégalités, l'isolement, la précarité et les violences faites aux femmes.

Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale

FOCUS - HALLE DE MONTREUX

La Communauté de Communes et la Ville étudient un projet de rénovation de la halle de Montreux pour y proposer des activités culturelles et sportives. Les réflexions se construiront pendant la durée du Contrat de Ville, en lien avec ses orientations et priorités.

Soutenir les actions en faveur de la citoyenneté en proposant de valoriser et faire connaître les actions de solidarité, les moments de partage, de convivialité et les initiatives sur les quartiers.

Partager les cultures en mettant en valeur la diversité et la richesse des origines de chacun. Le nouveau contrat permettra de développer une dynamique déjà importante d'actions culturelles et artistiques ambitieuses et de soutenir les habitants, en particulier les jeunes, dans leurs pratiques. La concertation et la communication autour de ces actions est un élément clé de leur lisibilité pour les publics.

Développer les actions intergénérationnelles dans le bien vivre ensemble. Les quartiers prioritaires sont des quartiers jeunes, avec environ 40 % d'habitants de moins de 25 ans, mais la proportion des personnes âgées risque de s'accroître avec le vieillissement de la population.

L'objectif de **mixité sociale** est inscrit depuis de nombreuses années dans la loi et dans les objectifs de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. L'atteinte de cet objectif est largement conditionnée à la mise en place de politiques d'attribution de logements sociaux adaptées à cet enjeu.

CONTRIBUTION - RÉGION

La nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale régionale veut avant tout promouvoir une culture qui fédère et réunit ses habitants : populaire, festive et innovante, la culture en Pays de la Loire doit s'adresser à tous et partout sur le territoire ligérien.

DROIT COMMUN

Les objectifs de mixité sociale sont inscrits dans la Convention Intercommunale d'Attribution des Logements Sociaux et dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs

Promouvoir et rendre accessibles les activités physiques et sportives

L'incitation à la pratique d'activités sportives devra être recherchée à travers la diversification des offres d'animations sportives ou la promotion du sport en accès libre et dans l'espace public, notamment pour les jeunes en dehors du temps scolaire. Les habitants des quartiers prioritaires se saisissent moins des opportunités que les habitants des autres quartiers, alors que le sport est un facteur de lien social et de valeurs éducatives.

Développer des actions de prévention santé à travers l'activité physique et sportive. Les bienfaits ne sont plus à démontrer sur la santé physique, mais aussi mentale des personnes.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Sarthe Habitat relaie la communication des différentes associations présentes sur le territoire concernant les activités physiques et sportives (affichage dans les halls, bureaux d'accueil et sur les réseaux sociaux).

CONTRIBUTION - RÉGION

L'action du Conseil Régional irrigue l'ensemble des partenaires du sport : mouvement sportif fédéral, clubs, pratiquants amateurs ou professionnels, collectivités territoriales. La Région accompagne ainsi les projets sportifs : organiser un événement, accompagner son parcours de sportif de haut niveau ou en devenir, accéder à des infrastructures sportives d'entraînement ou de formation...

Faciliter l'accès aux soins et développer des actions de prévention

Les habitants des quartiers prioritaires sont confrontés à de nombreuses difficultés, autant de déterminants défavorables qui constituent l'une des principales causes des inégalités de santé.

Développer des actions de prévention autour de la nutrition, des écrans, des addictions... La santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité mais un état complet de bien-être physique, mental et social (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Faciliter l'accès au soin dans un département particulièrement touché par le manque de professionnels de santé. Les difficultés financières et administratives limitent encore plus cet accès pour les habitants des quartiers. La récente signature du Contrat Local de Santé montre l'engagement de la Collectivité et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans ce domaine.

Mieux prendre en compte la santé mentale, laquelle s'est détériorée depuis la crise de la COVID, en particulier chez les jeunes. Il s'agira de développer la sensibilisation pour les acteurs de première ligne, renforcer le repérage des situations et de l'offre de soin et d'outiller les acteurs de proximité pour accueillir les souffrances.

CONTRIBUTION - RÉGION

La Région entend répondre aux problématiques de santé sur les quartiers prioritaires, notamment à travers son Plan Région santé 2022-2028. Elle propose ainsi cinq grandes ambitions :

- 1 : renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous,
- 2 : déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires,
- 3 : accélérer l'innovation et la recherche pour bâtir la santé du futur,
- 4 : accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être,
- 5 : agir sur l'alimentation et l'environnement pour mieux préserver notre santé.

La Région entend ainsi mobiliser près de 190 millions d'euros sur ce plan.

FOCUS - MAISON DE SANTÉ

Une Maison de Santé Pluridisciplinaire verra le jour à proximité de la Gare et du quartier Montreux. Elle permettra aux habitants de bénéficier d'une proximité renouvelée avec des professionnels du secteur de la santé.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à renforcer les actions de dépistages des troubles sensori-moteurs notamment dans les écoles maternelles lors des bilans réalisés par le service de Protection Maternelle et Infantile.

DROIT COMMUN

Le Contrat Local de Santé est conclu entre la Communauté de communes du Pays sabolien, la Préfecture de la Sarthe et l'ARS pour une période de 3 ans (2024-2027). Ce contrat définit des axes stratégiques :

- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire et développer la coordination ;
- Renforcer la prévention et les comportements favorables à la santé ;
- Accompagner les parcours de santé des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Promouvoir la santé mentale et renforcer le pouvoir d'agir des habitants ;
- Accompagner et agir en faveur de la santé des enfants et des jeunes ;

Axes transversaux : sensibilisation des acteurs, inter-connaissance et communication et formaliser un groupe citoyen dédié à la politique santé du territoire.

CONTRIBUTION - ARS

Les 5 axes du Contrat Local de Santé recoupent les axes prioritaires de la politique de la ville et mobilisent des acteurs communs. Les actions qui seront déployées bénéficieront également aux usagers des quartiers prioritaires avec notamment le développement de consultations de médecine générale par l'Ordre de Malte, la promotion d'une culture de nutrition saine et de l'activité physique, la sensibilisation sur les souffrances psychiques et la prévention du risque suicidaire ou encore le développement des compétences psychosociales et la mise en place d'un programme de prévention santé des jeunes.

FOCUS - RÉSIDENCE SÉNIOR

La Ville de Sablé-sur-Sarthe étudie la rénovation ou le déménagement vers un nouveau site, de la Résidence Senior «Les Bazinières» situé dans le quartier Saint-Exupéry. En effet, la résidence actuelle ne répond plus aux enjeux environnementaux et nécessite des adaptations pour les seniors.

CONTRIBUTION - ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale collaborera avec les partenaires afin de favoriser la santé mentale des enfants et des jeunes, repérer les signes de mal-être et prévenir les addictions.

Développer l'animation jeunesse

Favoriser l'accès aux équipements et aux activités sportives et de loisirs sur les quartiers. Il est constaté l'absence de structures d'animation pour les adolescents au sein des quartiers et un manque d'animation pour les jeunes en dehors de l'accueil périscolaire. L'objectif sera d'atteindre un même niveau d'activités extrascolaires pour les jeunes des quartiers par rapport aux jeunes hors quartiers.

Rendre visible et attractive l'offre d'activités au sein des quartiers.

Inciter à découvrir des activités en dehors des quartiers pour permettre la découverte du territoire proche et lointain.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à

- Développer des actions spécifiques dans le cadre de la politique jeunesse en lien avec les collèges où sont scolarisés les élèves des quartiers ciblés,
- Favoriser l'autonomie des jeunes et plus particulièrement des 18-25 ans via le Fond d'aide aux jeunes et le lien avec la Mission Locale.

Penser les jeunes comme une ressource pour le territoire et garantir leur place dans la proposition et la construction de projets. Leur permettre de valoriser leurs parcours inspirants, les écouter et entendre leurs aspirations.

DROIT COMMUN

Les «colos apprenantes» sont des séjours ouverts à toutes les familles, qui associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Sarthe Habitat est régulièrement partenaire des actions et animations réalisées par les jeunes dans les quartiers prioritaires, avec les conseils citoyens, différentes associations et autres partenaires.

FOCUS - INALTA PRÉVENTION

Depuis 2021, Inalta Prévention intervient sur la Ville de Sablé-sur-Sarthe, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires, afin de faire de la prévention de rue auprès des jeunes. Les jeunes bénéficient ainsi d'une écoute de proximité, d'un soutien pour limiter les ruptures éducatives ou de vie, d'un accompagnement multi thématiques (insertion emploi, lutte contre l'exclusion, addiction ...).

Renforcer le lien avec les établissements scolaires, notamment le lien parents/école

Les écoles sont un lieu central et éminemment reconnu par les familles pour l'éducation des enfants. Au-delà de la scolarité, c'est là que se font l'ouverture au monde et l'apprentissage de l'altérité et de la citoyenneté. Le collège Simone Veil et l'école Saint-Exupéry sont classés en Réseau d'Éducation Prioritaire, alors que le collège Reverdy et l'école du Gai Levant ne le sont pas.

Développer les partenariats avec les établissements scolaires et autres acteurs du territoire et étudier l'intérêt de la création d'une cité éducative.

FOCUS - CITÉ ÉDUCATIVE

La Ville et la Communauté de communes étudieront l'opportunité de mettre en place une «cité éducative» sur les quartiers prioritaires.

L'objectif des Cités Éducatives est «d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.» (Source : www.citeseducatives.fr)

Articuler la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant (dans et en dehors de l'école) en renforçant la proposition d'activités péri et extra-scolaires, maintenir les propositions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Déployer les conditions d'une meilleure coopération des acteurs en proposant de créer un groupe de travail autour de l'éducation et la parentalité.

Faire de l'école un lieu pivot et ouvert aux familles, en recherchant l'amélioration de la communication entre les parents et les établissements scolaires.

Détecter et prévenir les situations de rupture scolaire avec des mesures de prévention des éducateurs spécialisés, l'intervention du CISPD (*Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*) dans les établissements scolaires, le lien avec les familles.

CONTRIBUTION - ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale cherchera à :

- Renforcer les liens avec les différents partenaires pour offrir des parcours éducatifs cohérents, au plus près des besoins des enfants et des jeunes ;
- Co-construire des projets en faveur du bien-être, de l'épanouissement et de l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le département cherchera à mobiliser ses professionnels en territoire pour développer des actions collectives et partenariales en lien avec le schéma départemental unique lorsqu'elles ont un impact sur l'insertion des personnes, et d'une façon générale, favoriser les coopérations, les articulations des dispositifs, le décrochage scolaire dans le cadre d'une approche globale de la personne.

CONTRIBUTION - RÉGION

L'ambition du Projet Éducatif Régional est de favoriser la réussite scolaire des lycéens au travers de 7 axes stratégiques :

- Rendre accessible la ressource pédagogique pour tous ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Développer les compétences psychosociales ;
- Impulser une dynamique de projets ;
- Promouvoir l'inclusion scolaire ;
- Valoriser les filières professionnelles, agricoles et scientifiques ;
- Réduire les obstacles financiers à la réussite.

DES QUARTIERS POUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Médiane des revenus fiscaux mensuellement

870€ **890€**

Saint-Exupéry Montreux
(1 490 € Ville)

Le taux de chômage le plus bas du Département avec

5,5 %

22 %

Part des prestations sociales dans la structures des revenus disponibles (8 % Ville)

49 %

Taux d'emploi des 15-64 ans (57 % ville)
Dont

44 %

de femmes (54 % Ville)

20

établissements d'activités économiques recensés dans les quartiers prioritaires.

Données INSEE 2018

Le Pays Sabolien est le 2ème bassin industriel de la Sarthe et également le territoire sarthois qui connaît régulièrement le taux de chômage le plus bas.

Les filières industrielles les plus représentées sont l'agroalimentaire et le service à l'agroalimentaire, la métallurgie pour l'automobile et l'aéronautique, l'électronique, la plasturgie et l'imprimerie. Une nouvelle filière est en fort développement depuis quelques années sur cette zone d'emploi (et celle de la Flèche) : celle du textile et de la maroquinerie de luxe.

Néanmoins, le nombre d'emplois dits « précaires » est directement lié à cette situation économique. De fait, il a fallu dans les années 60 et 70 construire rapidement des logements avec des loyers abordables pour les salariés du Pays sabolien. Un grand nombre de ces logements sociaux ont été construits sur les 2 quartiers dits « prioritaires ».

Aujourd'hui, ces quartiers accueillent toujours un nombre important de personnes en difficultés financières, avec une part des prestations sociales dans les revenus supérieure aux autres quartiers de Sablé-sur-Sarthe. Autre conséquence de cette situation économique, la facilité de trouver un emploi sur le territoire peut également freiner les ambitions, notamment chez les plus jeunes, et limiter les aspirations professionnelles.

Afin d'accompagner les habitants des quartiers populaires sur l'emploi et l'activité économique, il a été défini 3 enjeux de travail :

1. Lever les freins pour les publics les plus éloignés de l'emploi ;
2. Mettre en valeur les talents des quartiers ;
3. Créer l'ambition chez les plus jeunes en rendant visibles les opportunités, créer de nouvelles perspectives d'avenir.

Lever les freins pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Les habitants des quartiers prioritaires cumulent les freins périphériques à l'emploi : à la difficulté d'accès aux modes de garde s'ajoutent les problèmes de maîtrise de la langue française, de mobilité ou de santé qui sont plus prégnants sur les quartiers.

Développer et diversifier les modes de garde des enfants pour rapprocher les habitants, notamment les femmes, de l'emploi. Ce travail pourra être mené en lien avec les entreprises du territoire.

FOCUS - CRÈCHE

La Communauté de communes étudie un projet d'implantation d'une crèche au cœur du quartier Saint-Exupéry, à proximité des zones d'activités économiques. En parallèle, les multi-accueils sur les deux quartiers prioritaires évoluent pour répondre aux besoins des saboliens en matière de garde d'enfant.

DROIT COMMUN

Le programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés) est un programme d'accompagnement des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à leur assurer un parcours d'intégration sans rupture.

Coordonner l'offre du Français en Langue Étrangère sous forme de parcours afin d'atteindre un niveau de français suffisant pour permettre l'employabilité.

Accompagner la mobilité des habitants et faciliter les trajets domicile/travail en développant par exemple le covoiturage, le passage du code et du permis, l'utilisation des transports en commun.

Faciliter l'accès aux droits en accompagnant les habitants des quartiers prioritaires dans leurs démarches, notamment les démarches dématérialisées qui peuvent être un frein pour les personnes en situation de fracture numérique qui cumulent des difficultés en langue française.

Impliquer les entreprises dans la levée des différents freins identifiés dans le cadre du Contrat de Ville (mobilité, garde d'enfant...) et échanger avec celles-ci sur les moyens dont elles disposent pour le faire, de manière partenariale pour des réponses adaptées et cohérentes.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Sarthe Habitat a décidé d'amplifier son action et de s'orienter vers deux grands enjeux : le logement des jeunes et le rapprochement de l'emploi et du logement.

Par ailleurs, Sarthe Habitat travaille avec les entreprises d'insertion et met 3 logements à disposition dans le cadre du dispositif « 1 toit 1 emploi » et fait intervenir Inalta pour des chantiers 1ères heures travaillées (pour la remise en état de logements destinés au relogement des familles ukrainiennes par exemple).

Enfin, Sarthe Habitat insère des clauses d'insertion sociales dans ses marchés. Ces clauses obligent les entreprises titulaires des marchés à consacrer un certain nombre d'heures de travail à des publics en insertion.

CONTRIBUTION - FRANCE TRAVAIL

France Travail assure sa proximité et son accessibilité auprès des habitants des quartiers prioritaires et mobilise les services de droit commun, en particulier les plus intensifs.

France Travail maintient et développe le partenariat avec les acteurs locaux de proximité pour « l'aller vers » et communique régulièrement auprès des habitants de quartiers prioritaires. Des dispositifs en direction de public avec freins sont proposés en articulation avec la Mission Locale et le Conseil Départemental. Des actions spécifiques sont déployées autour du savoir-être professionnel, du développement de compétences, des formations préalables à l'embauche et ainsi permettre de rapprocher les candidats des besoins des entreprises Saboliennes qui recrutent. Donnons un réseau à ceux qui n'en n'ont pas !

CONTRIBUTION - MISSION LOCALE

- Permanence hebdomadaire de la Mission Locale dans le quartier de Montreux et implantation de l'antenne de la Mission locale de Sablé dans le quartier de St Exupéry ;
- Développement d'ateliers d'accès à la mobilité notamment d'accès au code avec l'appui d'un simulateur de conduite ;
- Et aussi d'autres ateliers mobilité pour lever les freins psychologiques et sociaux à la mobilité ;
- Favoriser la valorisation de soi, la connaissance de soi par différents ateliers pour redonner confiance en soi : conseils en image, atelier de théâtre «savoir s'exprimer», médiation animale, sophrologie, sport...
- Développer l'employabilité des jeunes avec la préparation d'entretien d'embauche : simulation d'entretien avec des employeurs et l'accueil de la Cravate Solidaire, mais aussi la rencontre d'employeurs autrement avec la découverte ensemble de sports olympiques et la participation à des événements dans les quartiers prioritaires pour faire rapprocher les jeunes et les employeurs...
- Participer à l'implication des entreprises à la levée des freins avec la Chargée de relations Entreprises du territoire notamment sur la garde d'enfants et la mobilité ;
- Faciliter l'accès aux droits des jeunes notamment par l'accompagnement individuel sur les démarches administratives (CNI, Carte Mobi, médecin traitant, Mutuelle etc...) et les ateliers collectifs : accès au logement, atelier budget, visites de Foyer de Jeunes Travailleurs etc.

CONTRIBUTION - RÉGION

Pour relever les défis des compétences d'aujourd'hui et de demain, la Région soutient une offre de formation souple et adaptable, pour répondre aux besoins des employeurs, en particulier la formation «PREPA» qui vise à rendre employable les demandeurs d'emploi qui ne le sont pas encore.

Cette première marche franchie, l'offre de formation professionnelle continue de la Région se poursuit en proposant aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux employeurs de véritables «Solutions Formation Emploi».

DROIT COMMUN

27 personnes issues des quartiers prioritaires ont été embauchées dans une structure d'insertion en 2023 et 53 personnes ont travaillé dans une structure d'insertion sur Sablé-sur-Sarthe en 2023.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Déjà très engagé dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi, le Département dans le cadre du « réseau pour l'emploi » s'engage aux côtés de France Travail à :

- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi notamment en faveur des habitants des quartiers prioritaires via son programme départemental d'insertion et de l'emploi pour lever les freins à l'emploi et à l'insertion de manière générale,
- Recevoir les personnes qui entrent dans le dispositif RSA le plus rapidement possible dans le cadre des plateformes d'accueil et d'orientation mises en place pour faciliter l'orientation sociale, professionnelle ou socioprofessionnelle des personnes
- Soutenir les personnes bénéficiaires du RSA qui sont présentes dans le dispositif depuis plusieurs années sans évolution de leur situation via ses plateformes de remobilisation.

Mettre en valeur les talents des quartiers

Les quartiers prioritaires peuvent aussi être un lieu privilégié pour favoriser l'entrepreneuriat. Un nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise «entrepreneuriat Quartiers 2030» est mis en place avec le concours de la Banque des Territoires et de BPI France.

Favoriser la rencontre en proximité avec les employeurs pour faire se rapprocher les offres d'emploi de la demande. Faire connaître différemment les compétences des habitants des quartiers qui n'ont pas toujours les codes attendus par l'entreprise. Travailler sur les préjugés et les discriminations.

CONTRIBUTION - FRANCE TRAVAIL

France Travail sensibilise les entreprises afin qu'elles «recrutent autrement» et les accompagne dans leurs besoins en recrutement avec les aides et mesures adaptées dont les immersions en partenariat avec le réseau emploi.

En partenariat avec les acteurs locaux tel que le service Mission Économique de la Communauté de communes, France Travail favorise la création d'entreprise (semaine de la création en septembre chaque année, mobilisation de prestation et/ou de formations spécifiques).

Faire découvrir l'entrepreneuriat aux habitants des quartiers et les accompagner dans leur démarche de création ou de pérennisation d'entreprise.

FOCUS - LA VIRGULE

La Virgule, projet porté par la Communauté de communes, sera une pépinière pour les porteurs de projets. Elle sera dotée de bureaux et aura pour vocation d'offrir des conditions favorables au développement de projets. Il s'agit d'un tremplin pour les entreprises. Outre la location de locaux, les créateurs bénéficieront d'un accompagnement sur mesure, du réseau et des services de la pépinière pour viabiliser le modèle économique de leur entreprise.

La Virgule bénéficiera de partenariats forts avec les organismes consulaires et partenaires de la création d'entreprise qui y tiendront des permanences : Initiative Sarthe, La Boutique de gestion, la Région Pays de la Loire, les Chambres du commerce et de l'industrie, des métiers et de l'artisanat, la Chambre de l'agriculture, France Active, Par'Temps, etc.

Créer l'ambition chez les plus jeunes en rendant visibles les opportunités, créer de nouvelles perspectives d'avenir

Il s'agit de **lutter contre l'autocensure des jeunes** qui peuvent être amenés à privilégier des métiers et/ou formations qui leur semblent accessibles géographiquement, financièrement ou en termes d'ambition scolaire, sensibiliser aux stéréotypes de genre dans les métiers.

Ouvrir le champ des possibles des jeunes à travers la découverte des métiers et développer des stages de qualité en tissant des liens avec les entreprises, la mission économique. Rendre visibles les opportunités : journées portes ouvertes avec les entreprises.

Lutter contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge en sensibilisant les parents à la réussite scolaire et en facilitant l'accès aux formations, développer l'apprentissage.

FOCUS - LA VIRGULE

La Virgule sera également le siège d'un campus de formations supérieures à distance.

CONTRIBUTION - RÉGION

Le Conseil Régional partage les orientations suivantes :

- Valoriser la qualité de l'offre de formation ;
- Développer les formations professionnelles et supérieures adaptées au territoire ;
- Améliorer les conditions de vie et de formation pour les étudiants du territoire ;
- Favoriser le développement de l'offre de formation/formations supérieures de proximité, notamment dans le cadre de dispositifs hybrides ou distanciels.

CONTRIBUTION - MISSION LOCALE

Lutter contre l'auto-censure en développant la confiance en soi et en favorisant le champ des possibles :

- Ouverture culturelle par des spectacles et des projets de médiation culturelle avec l'Entracte, des sorties au Mans ou à Angers pour favoriser la mobilité géographique mais aussi psychologique et sortir de sa zone de confort en travaillant son orientation spatio-temporelle ;
- Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale pour favoriser la prévention du décrochage scolaire (PSAD, Avenir Pro, réformes du Lycée Professionnels : Tous Droits Ouverts et Ambition Emploi) et participation à une meilleure coordination des actions sur l'orientation des publics jeunes pour éviter leur déperdition et le décrochage à chaque étape.

3 DES QUARTIERS TRANQUILLES ET SÛRS

8

Policiers Municipaux à
Sablé-sur-Sarthe

30

Effectif de la Gendarmerie
de Sablé-sur-Sarthe,
intervenant sur 11
communes.

8

Actions de préventions en
milieu scolaire du CISPD
en 2023, dans les écoles
des quartiers prioritaires
(niveau élémentaire et
primaire) : «Stoppons les
clichés», permis piétons,
prévention réseaux sociaux
...

Cela correspond à 20 heures
de prévention, dispensées
à un total de 304 élèves.

25

Actions de préventions
en milieu scolaire (tous
niveaux et dans toute la
ville) de la Police Municipale
en 2023 : présentation de
leurs missions, permis vélo,
prévention routière ...

Constat partagé par les habitants, acteurs et partenaires du Contrat de Ville, la tranquillité et la sûreté dans les quartiers est un axe important pour permettre aux habitants de s'y épanouir.

Face aux différentes problématiques identifiées (phénomène de bande, trafics divers, repli communautaire ...), 3 grands enjeux ont été identifiés pour des quartiers plus paisibles :

1. Vivre ensemble dans le respect des codes de la citoyenneté ;
2. Prévention précoce de la délinquance ;
3. Développer les actions citoyenneté-laïcité, y compris dans

Vivre ensemble dans le respect des codes de la citoyenneté

Lutter contre les trafics qui nuisent au quotidien des habitants, en proposant d'investir positivement l'espace public avec des actions conviviales et familiales. Assurer une présence régulière des forces de l'ordre pour limiter la place laissée aux contrevenants.

Médiation dans l'espace public avec le CISPD et la Prévention Spécialisée Inalta, notamment envers les plus jeunes.

Lutter contre les discriminations.

Proposer des activités culturelles ou artistiques qui reprennent les codes de la citoyenneté et les mettent en avant, à travers des actions de vivre-ensemble.

CONTRIBUTION - ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale cherchera à favoriser le vivre-ensemble en promouvant des actions solidaires afin de développer la conscience citoyenne des enfants et des jeunes.

Réfléchir au développement de la vidéosurveillance ou vidéo-protection dans les quartiers prioritaires, en lien avec les différents services des collectivités, notamment la Police Municipale, la Gendarmerie, le bailleur social et les habitants, afin de limiter une appropriation de l'espace public à l'origine de nuisances (trafics, rodéos urbains ...).

Penser la sécurité et la tranquillité des quartiers dans les nouveaux aménagements urbains.

CONTRIBUTION - RÉGION

La Région souhaite également faire de l'engagement et du civisme le pilier de sa politique associative. Elle s'engage pleinement pour l'égalité femmes hommes ainsi que pour l'innovation sociale au service du territoire. Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, la Région a adopté sa nouvelle stratégie «Égalité, Civisme et Engagement».

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

*Mise en place de réunions trimestrielles avec les services de l'ordre public.
Projet de partenariat avec l'association GLEAM - PIMMS Médiation Mayenne Sarthe pour mettre en place la médiation sociale dans les quartiers prioritaires et favoriser le mieux vivre ensemble*

Prévention précoce de la délinquance

Prévention en milieu scolaire avec l'appui du CISPD, de la Police Municipale et des équipes enseignantes. Assurer le relais d'informations préoccupantes avec le Département et chercher à accompagner les situations pour éviter le décrochage scolaire.

DROIT COMMUN

Des Appels à Projets comme « Quartiers d'Été » sont régulièrement lancés par l'État. L'objectif : proposer aux jeunes des quartiers prioritaires, qui ne partent pas, ou peu, en vacances, des activités et éviter le décrochage scolaire alors que les jeunes sont en dehors de l'école.

CONTRIBUTION - CISPD

En 2023, le CISPD a organisé un total de 8 actions de préventions dans les écoles élémentaires et primaires des quartiers prioritaires, qui ont permis de sensibiliser 304 élèves. Des actions ont également été mises en place dans les collèges Reverdy et Simone Veil, pour un total de 71 heures de prévention pour 1 425 élèves. 444 élèves du lycée Raphaël Elizé ont également été sensibilisés à différentes questions (contraception et alcool).

Les préventions couvrent des sujets variés, de la citoyenneté, la prévention des écrans et réseaux sociaux, les addictions, le harcèlement jusqu'à la sécurité routière.

Ces actions de préventions se poursuivront pendant la durée de ce nouveau Contrat de Ville.

Rapprochement de la Police Municipale/Gendarmerie et de la population grâce à des actions sur l'espace public (présence renforcée, actions de prévention ...) ou dans les établissements scolaires (préventions thématiques, médiations ...). Lien étroit entre les bailleurs et les forces de l'ordre.

Lutte contre les violences intrafamiliales en lien avec les bailleurs, le CISPD et les forces de l'ordre. Mettre en place des actions de sensibilisation et communiquer les numéros utiles. Faire le relais des permanences de proximité sur les droits et assurer un suivi des situations. Sensibiliser les enfants aux violences faites aux femmes dès le plus jeune âge et les sensibiliser aux stéréotypes de genre.

Médiation sociale grâce aux postes d'adultes relais ou aux travailleurs sociaux du conseil départemental, du CCAS, de la CAF...

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Dispositif d'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales avec l'association APPUI 72.

Partenariat avec le CSAPA Montjoie, SAMSAH, les services de la circonscription pour accompagner les publics les plus fragiles.

CONTRIBUTION - DÉPARTEMENT

Le département s'engage à participer à la lutte contre les violences intra familiales au travers de son dispositif « intervenants sociaux en commissariat et gendarmeries ».

Développer les actions citoyenneté-laïcité, y compris dans les entreprises

Rapprocher le monde économique et le tissu associatif afin de proposer des actions en lien avec la citoyenneté et la laïcité, pour une meilleure compréhension des codes de l'entreprise et une meilleure intégration dans le monde du travail.

DROIT COMMUN

Le Service National Universel propose un parcours d'engagement aux jeunes de 15 à 17 composé d'un séjour collectif de cohésion de 12 jours dans un département différent de celui de résidence du jeune et d'une mission d'intérêt général de 12 jours (ou 84 heures) à effectuer tout au long de l'année. Sablé-sur-Sarthe accueille des séjours SNU au sein du lycée Raphaël Elizé.

Proposer des actions intégrant les questions de laïcité et de citoyenneté de manière transversale, en lien avec les enjeux de lutte contre les discriminations et d'égalité femme-homme.

Favoriser l'engagement civique des jeunes, avec la promotion du bénévolat, du BAFA, du Service National Universel et du Service Civique.

4 DES QUARTIERS EN TRANSITION

Des espaces verts

très prisés par les habitants des quartiers.

76 enfants et 16 adultes

sensibilisés aux question de la transition en 2023.

291

logements sociaux du bailleur Sarthe Habitat et situés en quartiers prioritaires, rénovés sur le volet thermique depuis 2015.

Les habitants des quartiers populaires font souvent face à des problématiques financières importantes accentuées par le changement climatique. Pourtant, cette orientation du Contrat de Ville ne semble pas faire partie de leur priorité quotidienne comme a pu le révéler la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du présent Contrat.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'aborder la transition d'une manière différente dans les quartiers prioritaires, afin qu'elle soit considérée comme un moyen d'amélioration du cadre de vie dans son sens large, plutôt qu'une obligation ou une contrainte.

Ce sont ainsi 2 enjeux qui ont été identifiés pour des quartiers en transition :

1. Accompagner l'évolution des modes de vie aux enjeux environnementaux ;
2. Rénovation énergétique des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique.



Accompagner l'évolution des modes de vie aux enjeux environnementaux

FOCUS - TFPB

Le dispositif spécifique d'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) est un levier financier souvent utilisé pour :

- Développer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- Développer les actions autour d'une alimentation saine et durable (jardin partagé) ;
- Poursuivre l'aménagement des locaux poubelles et sensibiliser au tri.

La question de la transition écologique est particulièrement prégnante pour les habitants des quartiers prioritaires (limitation du chauffage pour des raisons économiques, absence de voiture individuelle...). Cependant, des actions peuvent permettre de s'adapter de façon positive aux enjeux environnementaux.

Sensibiliser et communiquer sur la gestion des déchets et encombrants, problématique récurrente dans les quartiers qui dégrade d'autant plus leur image. Le but est de faciliter la compréhension du tri des déchets et de l'importance que cela revêt autant en termes d'image du quartier que de transition écologique.

Aider les ménages à mieux consommer et à mieux s'alimenter à travers des actions de différents types : atelier cuisine, jardin partagé, sensibilisation avec des professionnels de la nutrition ... En effet, le pouvoir d'achat des ménages, déjà assez bas, est grevé par des modes de consommation peu adaptés.

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

Des ateliers sont mis en place en collaboration avec les différents partenaires :

- CICAT pour les personnes âgées ;
- Sarthe Nature Environnement pour la consommation d'énergie, eau, chauffage ;
- Le jardin du vivant sur la gestion des déchets.

Accompagner les habitants des quartiers à un bon usage de leur logement, les informer sur les « éco-gestes » pour leur permettre de faire des économies.

Favoriser les mobilités économes et écologiques en accompagnant les habitants vers des offres gratuites ou peu onéreuses et proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle à travers des offres de services et des aménagements adaptés.

CONTRIBUTION - CCPS

La Communauté de communes a lancé ses réflexions sur les mobilités de demain à travers l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié.

Des fiches actions devraient voir le jour en 2024, elles permettront à la collectivité de mettre en place sa stratégie mobilité.

FOCUS - BUS

Le bus urbain, service proposé par la Communauté de communes, est entièrement gratuit et permet aux saboliens, véhiculés ou non, de se déplacer facilement dans toute la ville, que ce soit vers les services publics, les commerces, les zones d'emploi, les espaces de cultures...

Rénovation énergétique des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique

Poursuivre les rénovations dans les quartiers prioritaires en y intégrant les enjeux du changement climatique : rénovation énergétique des bâtiments, aménagements urbains adaptés (végétalisation, mobilité douce, place de l'eau, agriculture urbaine ...).

FOCUS - ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY

La Ville de Sablé-sur-Sarthe rénove également les bâtiments publics, l'école Saint-Exupéry sera ainsi rénovée en 2024/2025 afin de garantir un meilleur confort thermique pour les élèves. La cour de l'école sera également végétalisée. Ce chantier sera en partie subventionné par des fonds publics et régionaux.

FOCUS - RÉNOVATION URBAINE

En lien avec Sarthe Habitat, le quartier Saint-Exupéry devrait être le théâtre d'une rénovation urbaine importante, intégrant les enjeux des rénovations énergétiques des logements, de mixité sociale et de mobilités douces.

Lutter contre la précarité énergétique des ménages, qui désigne l'état de précarité de personnes, familles ou groupes n'ayant pas un accès normal et régulier aux sources d'énergies nécessaires à leurs besoins dans leur logement. L'accompagnement des locataires devra être recherché le plus en amont possible afin d'éviter des situations qui se dégradent rapidement (impayés, expulsion ...). Cela nécessite un travail important de coordination entre les différents acteurs : bailleurs sociaux, CCAS-CIAS, Département ...

CONTRIBUTION - SARTHE HABITAT

En cours d'élaboration du Plan Stratégique Patrimonial et Foncier, Sarthe Habitat s'engage à répondre aux exigences de la loi climat avec éradication des logements les plus énergivores .

(G=>2025 / F=> 2028 / E=> 2034) par des réhabilitations thermiques.

Dans ce cadre, Sarthe Habitat a également lancé des réflexions sur l'évolution des logements dans l'objectif d'améliorer le confort d'été et l'attractivité globale de ses logements.

FOCUS - COORDINATION SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le CIAS du Pays sabolien met en place une Coordination Solidarité Logement qui intervient notamment auprès des ménages en difficultés dans leur logement. Elle permet d'identifier, d'orienter et d'accompagner les situations complexes liées au maintien dans le logement vers les aides et prestations sociales (ou médicales) pertinentes.

CONTRIBUTION - RÉGION

La transition énergétique et écologique est un sujet transversal qui concerne toutes les commissions sectorielles du Conseil Régional, notamment à travers ses compétences en matière de transport, de lycées, mais également d'économie et d'agriculture, de tourisme, de culture et de sport.

GOVERNANCE ET SUIVI

Gouvernance du Contrat de Ville

La Politique de la Ville se traduit de manière stratégique sur le territoire via un Contrat de Ville, signé entre différents partenaires. Ainsi, il est nécessaire pour ces partenaires de se réunir de manière régulière afin de suivre, animer et évaluer le Contrat de Ville, dans différents formats de rencontre.

COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

Rythme de rencontre : 1 à 2 fois par an.

Co-Présidence : Vice-Président de la CCPS, ou Président, et Sous-Préfet.
Rôle : pilotage, suivi et évaluation du Contrat de Ville. Fixe les priorités de travail pour l'année et fait le bilan de l'année passée.

Animation : Collectivités et État.

Deux formats possibles :

Restreint : signataires et représentants des habitants.

Élargi : signataires et partenaires du Contrat de Ville, représentants des habitants.

COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

Rythme de rencontre : 1 à 2 fois par an.

Co-Animation : Collectivités et État.

Rôle : propose au COPIL les orientations de l'année, coordonne le Contrat de Ville, organise les comités thématiques.

Composition : Collectivités, État, représentant des habitants et selon les sujets les autres partenaires, signataires, associations ...

Propose

Appel à Projets

Valide

Impulse

COMITÉS THÉMATIQUES (COMTHEM)

Éducation et Parentalité :

Co-animation : collectivités, État, Éducation Nationale.

Composition : ouverte selon les sujets.

Santé et Sport :

Co-animation : collectivités, État, ARS.

Composition : ouverte selon les sujets.

Emploi et Formation :

Co-animation : collectivités, État, Service Public de l'Emploi.

Composition : ouverte selon les sujets.

Dans la mesure du possible, pour éviter un trop grand nombre de réunions, les COMTHEM pourront fusionner avec des instances ou réunions déjà existantes. Ce sera le cas pour le COMTHEM Tranquillité et Sécurité Publiques, qui fusionnera avec la CLIR (Cellule Départementale de lutte contre l'islamisation et le repli communautaire). La transition écologique devra être intégrée dans chacun des COMTHEM, possibilité au besoin de créer un COMTHEM dédié.

Le Contrat de Ville est co-piloté par l'État et la Communauté de communes du Pays sabolien, en lien étroit avec la ville de Sablé-sur-Sarthe. En effet, la compétence «Politique de la Ville» relève des intercommunalités.

Participation citoyenne

La participation citoyenne est un enjeu fondamental de la Politique de la Ville : on ne peut penser le futur des quartiers sans l'avis et le point de vue de ses habitants.

Pendant plusieurs années, les Conseils Citoyens, formés dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, ont œuvré pour proposer aux habitants des actions et les représenter au sein des instances de gouvernance de la Politique de la Ville.

Lors des démarches d'évaluation et d'élaboration du nouveau contrat, ce travail et le temps passé par les conseillers ont été mis en avant.

Cependant, il semble également que le format des Conseils Citoyens nécessite d'être revu dans le cadre de cette nouvelle contractualisation. En effet, le nombre de conseillers a drastiquement chuté depuis la création des conseils, faisant supporter un temps de travail important sur les épaules de peu de personnes. De plus, il a été pointé du doigt le manque de mixité dans les Conseils.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, il est proposé de dissoudre les Conseils Citoyens afin d'intégrer les conseillers dans les Espaces de Vie Sociale, ou EVS, (le Trait d'Union à Montreux, Alpha Sablé à Saint-Exupéry) pour rechercher plus de mixité autant dans les instances de gouvernance que dans les publics bénéficiaires des actions mises en place par les habitants.

La participation citoyenne sera toujours recherchée dans chaque instance de pilotage et gouvernance du Contrat de Ville. La méthodologie de participation citoyenne sera construite au cours de l'année 2024, en lien avec les EVS.

Suivi du Contrat de Ville

Annuellement, ou au fil de l'eau :

Chaque année dans le cadre de l'Appel à Projets, seront analysés les bilans des actions menées (financements, nombre d'habitants des QPV touchés, lien avec le droit commun ...).

Les porteurs de projets seront accompagnés au fil de l'eau pour la bonne mise en place de leurs actions. Il leur sera également proposé de mettre en place un outil d'évaluation à soumettre aux bénéficiaires de leurs actions, afin de s'assurer de la pertinence du projet et appréhender la nécessité d'adaptation.

L'évaluation à mi-parcours (2026-2027) :

L'évaluation à mi-parcours aura pour objectifs de faire un premier bilan des orientations du Contrat de Ville et de réadapter ces orientations dans le cas où le bilan en indiquerait la nécessité. Elle consistera notamment à mettre à jour et comparer les indicateurs de «niveaux de vie».

A cette occasion, il sera également conduit une enquête auprès des habitants et des partenaires du Contrat de Ville, dont le format reste à définir (réunion publique, enquête en ligne ...). Les résultats de cette enquête viendront alimenter les évolutions du Contrat de Ville.

L'évaluation finale :

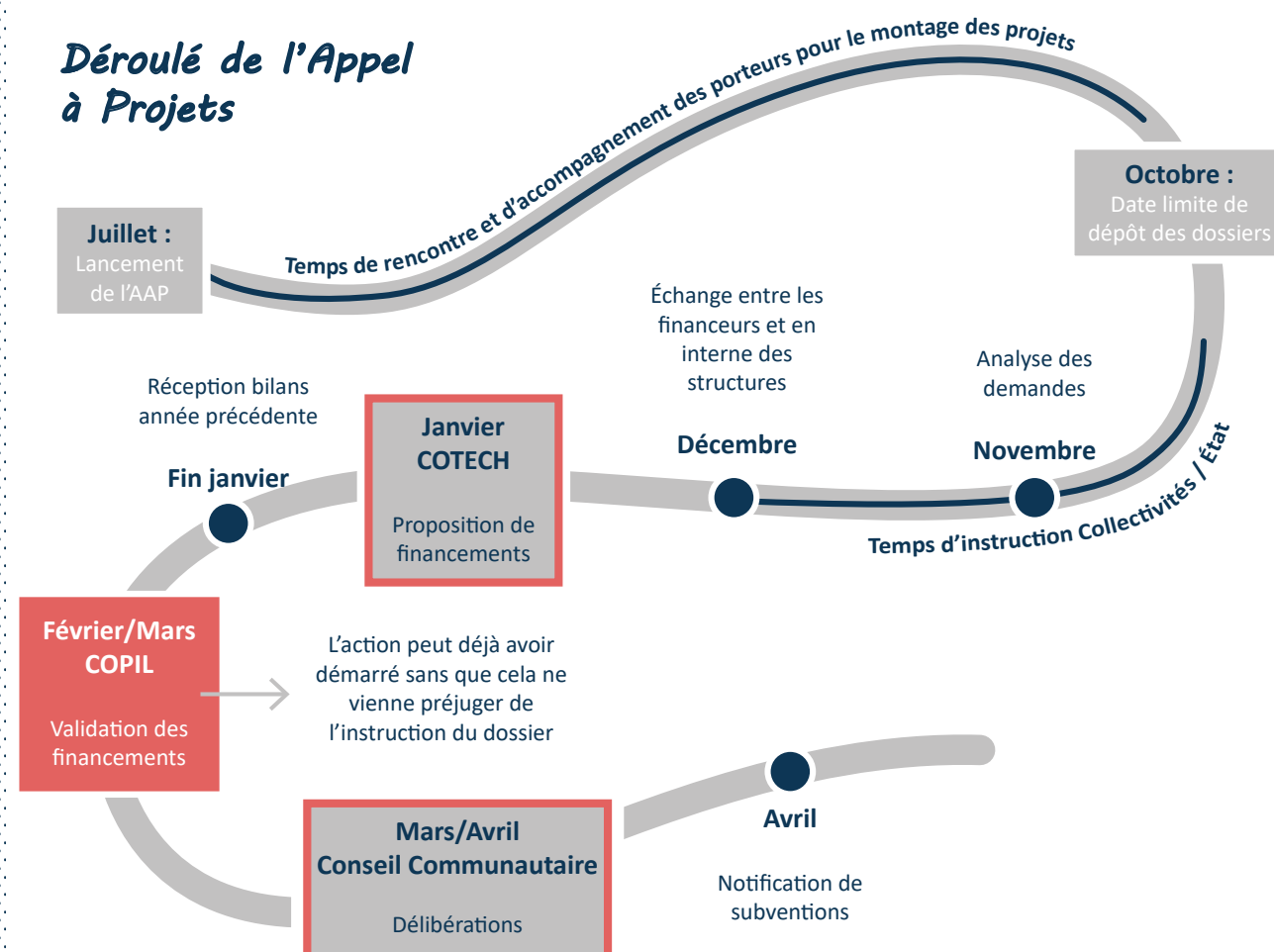
L'évaluation finale du Contrat de Ville sera conduite selon les instructions de l'État. Elle reprendra à minima un comparatif des indicateurs clés définis par le présent Contrat sur la période de référence.

OUTILS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

L'Appel à Projets

Chaque année, les services de l'État et la Communauté de communes du Pays sabolien lancent de manière conjointe un Appel à Projet (AAP) qui vise à soutenir les initiatives de porteurs de projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires et des orientations retenues dans le cadre du Contrat de Ville.

Déroulé de l'Appel à Projets



L'AAP est publié sur les sites de la Préfecture et de la Communauté de communes, une communication est également assurée via les réseaux sociaux de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et de la Communauté de communes.

Focus - CPO

Afin de donner plus de visibilité dans la durée aux porteurs de projets et d'alléger leur travail administratif, des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) pourront être proposées. La Communauté de communes, l'État et le Département s'engagent à travailler de concert pour proposer des CPO communes.

Moyens humains et financiers

Les moyens humains pour la mise en œuvre du Contrat de Ville :

L'animation et la coordination générale du Contrat de Ville sont assurées par :

- Les chargés de missions : l'un du côté de la Communauté de communes, l'autre du côté de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) ;
- Le délégué du Préfet en charge de la Politique de la Ville.

Les signataires du contrat désignent également un interlocuteur privilégié en fonction des orientations et priorités du Contrat de Ville. Cet interlocuteur est régulièrement sollicité, que ce soit pour assister aux instances de gouvernance du Contrat de Ville ou de manière plus ponctuelle en fonction des actualités.

Les moyens financiers du Contrat de Ville :

Le principal outil financier est l'Appel à Projets annuel, cofinancé par l'État et la Communauté de communes. L'enveloppe dédiée à cet Appel à Projets est de 50 000 € par an du côté de la collectivité territoriale.

D'autres dispositifs spécifiques aux quartiers prioritaires peuvent être mobilisés pour la mise en œuvre des orientations et priorités du Contrat de Ville :

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :

L'article 1338 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, le bailleur s'engage à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de son parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Le financement de postes d'adultes-relais :

Les postes d'adultes-relais se caractérisent par l'octroi d'une aide annuelle de l'État à l'employeur. Ces postes visent à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ainsi que les relations entre les habitants et les services publics. Leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à toucher les personnes isolées par une démarche d'aller vers, et leur position de tiers extérieur impartial leur permettent de renouer le dialogue entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

Les appels à projets «plans quartiers» (quartiers d'été, d'hiver...) :

Les quartiers d'été permettent aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale. D'autres appels à projets spécifiques sont aussi portés par l'État: quartiers d'hiver...

Les emplois francs :

Il s'agit d'une aide financière à l'embauche d'un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire, sans condition d'âge, de diplôme ou de temps de travail, et quel que soit le type de structure employeuse.

Le droit commun :

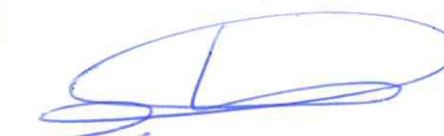
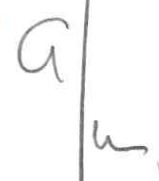
Le droit commun est constitué de l'ensemble des ressources et moyens que l'État, les collectivités locales et les institutions (CAF...) peuvent mettre en place sur leurs différents domaines de compétences : emploi, éducation, cohésion sociale...

L'articulation de la politique de la ville avec le droit commun est systématiquement recherchée. Dans une démarche de coopération, un travail commun est mené pour :

- Coordonner les actions portées ;
- Garantir la bonne articulation entre le Contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire ;
- Veiller à l'articulation des crédits et des actions.

Pour la mise en œuvre de projets répondant à des enjeux du Contrat de Ville, des financements de droit commun ou non, de différents financeurs (État, Région, Europe, Banque des Territoires ...) pourront être sollicités.

Le présent Contrat de Ville du Pays sabolien est établi en 11 exemplaires originaux, signés à Sablé-sur-Sarthe le 24 mai 2024.

Pour la Communauté de communes du Pays sabolien, le Président,  Daniel CHEVALIER	Pour l'État, le Préfet de la Sarthe,  Emmanuel AUBRY
Pour la Ville de Sablé-sur-Sarthe, le Maire,  Nicolas LEUDIÈRE	Pour la Région des Pays de la Loire, la Présidente, Christelle MORANÇAIS
Pour le Conseil Départemental de la Sarthe, le Président, Dominique LE MÈNER	Pour le Directeur territorial de la Sarthe de l'Agence Régionale de Santé, la Directrice territoriale adjointe,  Audrey GUILLAS
Pour l'Éducation Nationale, la Directrice Académique de la Sarthe,  Dominique CHEVRINAIS-POGLIO	Pour la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, la Sous-Directrice,  Laurence TONDEUR
Pour France Travail, la Directrice territoriale de la Sarthe et la Mayenne,  Anne-Marie BARBEAU	Pour la Mission Locale Sarthe et Loir, le Président,  Michel LANGLOIS
Pour la Présidente de Sarthe Habitat, le Directeur Général,  Guy HENRION	

